

ENNOBLE ET SA RÉGION

URBANISME À Choranche, une délibération sur l'aliénation de chemins ruraux crée la polémique

Les chemins de la discorde

Tout est parti d'une délibération du conseil municipal de Choranche, votée le 26 juillet dernier. L'objet : l'ouverture d'une enquête publique dans le but d'aliéner des chemins ruraux. Concrètement, il s'agit de dix chemins publics qui pourraient devenir privés. Là où les choses se corsent, c'est que quatre conseillers municipaux de Choranche, dont le maire, sont directement concernés par ces terrains... Des terrains qui ne leur seraient vendus que dix centimes d'euros le m². Le tout à six mois des municipales.

« Le territoire se privatise »

Une association de riverains, "Des chemins pour tous", s'est alors constituée la semaine dernière pour s'opposer à cette opération. Les membres ont préféré rester anonymes. Ambiance dans le village...

Ils expliquent : « Ces sentiers n'ont jamais été entretenus, certains sont même déjà barrés. C'est une appropriation de fait ! On ferme des chemins publics. Le territoire se privatise, et le village se meurt... Car ces privatisations empêchent les randonneurs de se promener ou d'avoir accès à la rivière du Gournier, un véritable bijou naturel. »

Sans même parler du conflit d'intérêts, ces habitants demandent « qu'en contrepartie, la mairie rouvre d'autres chemins, que ce soit du gagnant-gagnant. Vu que ce n'est pas avec le coût de la vente que la mairie va s'enrichir... On peut imaginer des échanges de terrains. Il faut penser au développement de la commune sur le long terme. Si rien n'est fait, le village est complètement

perdant. »

« Ces chemins sont devenus inaccessibles »

Le contentieux n'est pas nouveau, « ça dure depuis 30 ans », souligne l'un des membres. Un constat confirmé par le maire de Choranche, Bernard Bourne-Branchu : « En 1930, des propriétaires avaient déjà demandé l'aliénation de ces chemins. C'était resté en sommeil. »

Avant d'être relancé ces derniers mois, « car j'ai de nouveau été sollicité ». Le maire insiste : « Cette décision, ce n'est pas de mon initiative ! J'ai reçu des demandes de propriétaires par courrier... Ces chemins sont devenus inaccessibles, la nature a repris le dessus. La commune n'avait pas les moyens de les entretenir. »

En revanche, M. Bourne-Branchu évoque déjà la possibilité de recréer des chemins. Enfin, surtout un chemin de randonnée « qui relierait Choranche à Presles. Des compensations de terrains seraient faites et les travaux pourraient être pris en charge par la communauté de communes. Mais rien n'est officialisé pour l'instant. En ce qui concerne le Gournier, il faut rappeler que cette rivière est privée ! »

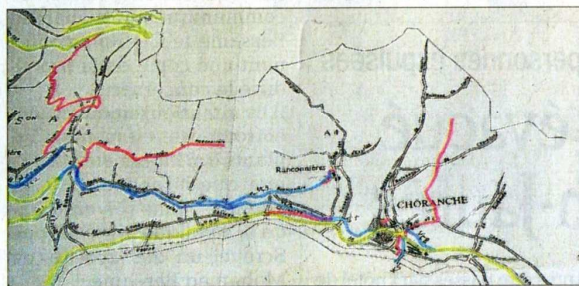
Quant aux attaques de l'association sur le coût des terrains, le maire réplique : « Les tarifs ont été fixés avec le notaire. Chez nous, les pâtures se vendent 350 € l'hectare ! Ces chemins ne peuvent même pas servir pour du bois de taillis. »

L'enquête publique se termine demain. Même si la question est réglée avant la fin de l'année, pas sûr que la tension retombe dans le village...

Karine BONNET



À la mairie de Choranche, une enquête publique est en cours sur l'aliénation de chemins ruraux. Des plans sont à disposition des administrés.



Certains chemins au bord du Gournier sont devenus inaccessibles. Sans entretien, la nature a repris le dessus. Photos DL/K.B.

REPÈRES

CHEMINS RURAUX

■ D'après le code rural, « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales ». « Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal. » Les communes ne sont pas tenues d'entretenir les chemins ruraux.

ENQUÊTE PUBLIQUE

■ L'enquête publique est ouverte en mairie depuis le 9 septembre et se termine ce jeudi. Le commissaire enquêteur doit ensuite donner un avis favorable ou défavorable. La décision finale sera prise par le conseil municipal.